

# Déclaration du rendement des cultures ensemencées en automne – Directives

Voici votre trousse de déclaration du rendement pour les récoltes suivantes : blé tendre rouge d'hiver, blé tendre blanc d'hiver, blé de force rouge d'hiver, blé de force blanc d'hiver, blé d'hiver biologique et épeautre d'hiver biologique. Les rendements d'orge d'hiver et de canola d'hiver sont déclarés en même temps que ceux de vos cultures ensemencées au printemps, au plus tard le 31 octobre.

Lorsque vous avez l'information concernant les rendements (billets de pesée, états de règlement, récépissés d'entreposage et mesures liées aux modules d'entreposage à la ferme), suivez les étapes énumérées ci-après pour calculer et déclarer vos rendements :

- Déterminez la quantité de la récolte qui a été vendue ou qui est entreposée dans un élévateur à grains (et qui n'est pas encore vendue).
- Déterminez la quantité de la récolte ayant servi à l'alimentation du bétail.
- Mesurez et calculez la quantité de la récolte qui est entreposée à la ferme dans les cellules à grain rondes et carrées et estimez la quantité entreposée dans les remorques à décharge par gravité (p. ex., pour les semences). Il est important de se servir d'un poids spécifique précis lors du calcul de votre rendement concernant les récoltes entreposées à la ferme. Vous pouvez peser un boisseau échantillon de céréales à votre établissement agricole ou apporter un échantillon à peser à l'élévateur à grains de votre région.
- Inscrivez les mesures de vos cellules et vos rendements sur les exemplaires de la *Feuille de déclaration du rendement* ci-joints.
- Déclarez vos rendements dans les plus brefs délais, et avant le 1<sup>er</sup> septembre en utilisant l'un des moyens de déclaration ci-après. Si vous n'êtes pas en mesure de récolter votre culture d'ici la date limite, appelez Agricorp pour remplir un rapport de dommages et déclarer un rendement partiel.

Téléphone : 1 888 247-4999  
 ATS : 1 877 275-1380  
 Courriel : contact@agricorp.com  
 Télécopieur : 519 826-4118  
 Adresse postale : Agricorp  
 1 Stone Rd. W. C.P. 3660, succ. Centrale  
 Guelph ON N1H 8M4

- Si votre rendement total est inférieur à votre production garantie totale, un dossier d'indemnisation sera ouvert et un expert en sinistres pourrait communiquer avec vous pour obtenir plus de renseignements.

**Note :** Si vous déclarez le rendement d'une récolte cultivée en vertu d'un contrat de métayage, veuillez indiquer le rendement total de l'ensemble de la superficie cultivée dans le cadre du contrat sur la *Feuille de déclaration du rendement* appropriée.

## 1

### Déterminez la quantité de la récolte vendue et celle entreposée à l'élévateur à grains

- Pour chaque catégorie récoltée, additionnez les mesures de poids figurant sur vos états de règlement et récépissés d'entreposage. Si vous n'avez que les billets de pesée pour le poids à l'état frais, veuillez communiquer avec Agricorp pour obtenir de l'aide en ce qui a trait à la conversion en poids sec.
- Si le poids sec de votre récolte de blé est mesuré en tonnes, multipliez le nombre de tonnes par 36,7437 pour convertir le rendement en boisseaux.
- Notez la quantité de la récolte vendue et de la récolte entreposée à l'élévateur à grains dans l'espace prévu sur la *Feuille de déclaration du rendement*. Veuillez inscrire le rendement total de chaque catégorie individuellement.

## 2

### Déterminez la quantité de la récolte ayant servi à l'alimentation du bétail

- Pour chaque catégorie de culture récoltée, estimez le nombre de livres données à chaque animal dans une journée, puis multipliez ce nombre par le nombre total d'animaux et le nombre total de jours pendant lesquels la récolte était donnée.
- Pour convertir les livres de blé en boisseaux, multipliez le nombre de livres par 0,0167. Par exemple :

Nombre et type d'animaux	Nombre de livres données à chaque animal par jour	Nombre de jours d'alimentation	Nombre total de livres pour l'alimentation	Conversion en boisseaux	Nombre total de boisseaux pour l'alimentation	Catégorie
50 porcs	x 2,1 lb/porc/jour	x 15 jours	= 1 575 lb	x 0,0167	= 26,3 bu	2

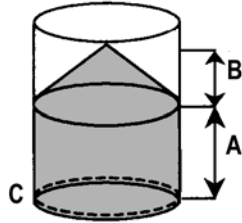
- Notez le montant total de boisseaux de chaque catégorie de récolte donnée au bétail sur la *Feuille de déclaration du rendement*.

# 3 a

## Mesure des récoltes entreposées dans les cellules à grain rondes

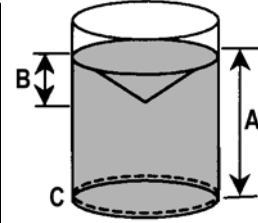
- En utilisant la légende de mesures et les schémas, déterminez les mesures suivantes (en pieds) des récoltes de blé entreposées dans les cellules à grain rondes.

Récolte (Cône vers le haut)



Légende des mesures
A= Hauteur de la récolte dans la cellule à grain, excluant tout cône vers le haut (en pieds)
B= Hauteur du cône (en pieds)
C= Circonférence de la cellule à grain (en pieds)

Récolte (Cône vers le bas)



Hauteur totale (H) = A + (B ÷ 3)  
 Rayon (R) = Circonférence (C) ÷ 6,28

Hauteur totale (H) = A - (B ÷ 3)  
 Rayon (R) = Circonférence (C) ÷ 6,28

- Notez les mesures pour chaque cellule à grain ronde dans le tableau de la capacité d'entreposage à l'endos de la *Feuille de déclaration du rendement*. Pour chaque cellule à grain ronde, veuillez inscrire la catégorie et le poids spécifique d'un échantillon.
- En utilisant ces mesures et la formule ci-après, calculez le nombre total de boisseaux de chaque catégorie entreposé dans les cellules à grain rondes et inscrivez ce montant dans la *Feuille de déclaration du rendement*.

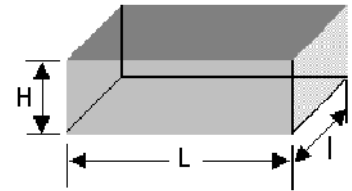
Boisseaux entreposés =  $\frac{R \times R \times 3,14 \times H \times \text{Poids spécifique d'un échantillon} \times 0,8}{60}$   
 (pour le blé)

# 3 b

## Mesure des récoltes entreposées dans les cellules à grain carrées

- En utilisant la légende de mesures et les schémas, déterminez les mesures suivantes (en pieds) des récoltes entreposées dans les cellules à grain carrées.

Légende des mesures
H = Hauteur de la récolte dans la cellule à grain (en pieds)
L = Longueur de la récolte dans la cellule à grain (en pieds)
I = Largeur de la récolte dans la cellule à grain (en pieds)



- Inscrivez les mesures pour chaque cellule à grain carrée dans le tableau de la capacité d'entreposage à l'endos de la *Feuille de déclaration du rendement*. Pour chaque cellule à grain, veuillez inscrire la catégorie et le poids spécifique d'un échantillon.
- En utilisant ces mesures et la formule ci-après, calculez le nombre total de boisseaux de chaque catégorie entreposé dans les cellules à grain carrées et inscrivez ce montant dans la *Feuille de déclaration du rendement*.

Boisseaux entreposés =  $\frac{H \times I \times L \times \text{Poids spécifique d'un échantillon} \times 0,8}{60}$   
 (pour le blé)

English version available

## **Voici votre trousse de déclaration du rendement.**

Communiquez avec Agricorp  
pour déclarer vos rendements.

---

Dates limites de la déclaration du rendement :

Les rendements pour le blé d'hiver et l'épeautre d'hiver  
biologique doivent être  
déclarés d'ici le **1<sup>er</sup> septembre.**

Les rendements pour les céréales de printemps, le  
canola, le blé de printemps, le lin et la moutarde doivent  
être déclarés d'ici le **31 octobre.**

Les rendements pour le maïs, le soya, les haricots blancs  
et colorés et le tournesol doivent être  
déclarés d'ici le **15 décembre.**

### **Importance de la déclaration exacte des rendements en temps opportun :**

Veillez déclarer vos rendements au plus tard aux dates limites indiquées ci-dessus. Agricorp utilise les rendements déclarés pour calculer votre rendement agricole moyen (RAM), qui détermine le montant de votre couverture. Si vous ne déclarez pas vos rendements d'ici les dates limites mentionnées, Agricorp appliquera un rendement de rechange. Ce rendement de rechange peut avoir des répercussions dans les années à venir sur votre RAM en ce qui concerne l'Assurance-production et tout autre programme qui utilise le RAM dans le calcul des paiements.

Si votre récolte n'est pas complétée à la date limite, veuillez remplir un rapport de dommages qui indique la cause du retard, la déclaration des rendements partiels à la récolte, et le nombre d'acres à récolter.